

REGLEMENT

Les Demoiselles du BUGATTI



ENSEMBLE contre le CANCER DU SEIN

5KM

(Marche ou Course)

Article 1 - Organisation

La 1^{ère} édition des Demoiselles du Bugatti est organisée le 23 Octobre 2011 par l'association Philippidès & Co, association Loi 1901 à but non lucratif, déclarée en Préfecture de la Sarthe sous le n° W723002261 et affiliée à la FFA.

Article 2 – Parcours

Le tracé emprunte la totalité du circuit Bugatti du Mans. Le revêtement est exceptionnel.

Il s'agit d'un parcours de 5 km environ.

Le mode de déplacement retenu est la marche (ou marche nordique) et la course à pied.

Le départ sera donné le Dimanche 23 Octobre à 14h30 sur le circuit Bugatti. L'arrivée sera jugée sur ce même circuit. Le tracé de l'épreuve est consultable sur le site internet

www.lesdemoisellesdubugatti.com (sous réserve de modifications éventuelles).

Article 3 – Inscription (marche, marche nordique, course)

La marche (ou la marche nordique) et la course, sont autorisées sur cet événement à but caritatif.

L'épreuve est ouverte aux coureuses et marcheuses licenciées et non licenciées, nées en 1997 ou avant. Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

Attention, le nombre d'inscriptions aux Demoiselles du Bugatti est limité par l'organisation

Avec ou sans puce de chronométrage (au choix)

Une Grande pendule de chronométrage est disposée au départ, ainsi qu'à l'arrivée.

Cependant vous avez le choix entre participer et être classée (« sportif », puce électronique de chronométrage) ou participer et ne pas être classée (« Santé – Bien être », sans puce) tout en connaissant tout de même le temps que vous avez mis à effectuer la boucle de 5 km grâce à l'horloge de chronométrage située à l'arrivée.



2 FORMULES AU CHOIX

ou

<p>5 KM</p> <p>« SANTÉ BIEN ÊTRE »</p> <p><i>(Ceci n'est pas une compétition)</i></p>	<p>5 KM</p> <p>« SPORTIF »</p> <p><i>(Compétition)</i></p>
T-shirt Rose « Les demoiselles du Bugatti » OFFERT	T-shirt Rose « Les demoiselles du Bugatti » OFFERT
Marche ou Course <u>non classante</u> (votre temps à l'arrivée visible grâce à l'horloge officielle)	<u>Course classante</u> et chronométrée avec puce électronique de chronométrage fournie
Certificat Médical ou Licence FFA <u>FACULTATIF</u>	<u>OBLIGATOIRE</u> : Joindre un Certificat Médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition, daté de moins d'un an à la date de la course <u>Ou</u> Joindre votre N°Licence FFA ou pass running à jour (avec nom du club)
Tarif Inscriptions : 10€ (dont 5€ au profit de la ligue contre le Cancer)	<u>Tarif Inscriptions</u> : 11€ (Puce incluse) (dont 5€ au profit de la ligue contre le Cancer)
<u>ATTENTION</u> : Seules les filles inscrites avant le 5 octobre auront leur prénom sur le dossard	<u>ATTENTION</u> : Seules les filles inscrites avant le 5 octobre auront leur prénom sur le dossard

Les inscriptions s'effectuent :

- Soit via le site internet www.lesdemoisellesdubugatti.com
- Soit par courrier en remplissant le bulletin d'engagement officiel (Bulletin d'inscription à imprimer disponible sur le site internet)

Tout dossier sera considéré comme incomplet s'il ne comporte pas les 2 ou 3 pièces suivantes :

Femmes NON LICENCIÉES FFA

1. Bulletin d'engagement officiel dûment complété
2. Paiement des droits d'engagement (paiement par carte bancaire pour celles qui s'inscrivent sur internet ou paiement par chèque à l'ordre de l'association Philippiès & Co pour celles qui renvoient le bulletin par courrier)
3. Pour celles souhaitant être classées : Certificat médical (mentionnant « aucune contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition », datant de moins d'un an à la date de la course). Sans lui, la participation à la compétition sera refusée. **A envoyer à l'association ou à apporter le jour de l'épreuve.**

OU

Femmes LICENCIÉES FFA

1. copie de votre licence sportive 2011-2012 en cours de validité. Ce document est à présenter uniquement lors du retrait des dossards ou à envoyer à l'association.. Sans lui, la participation à la compétition sera refusée. **La participation aux épreuves sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, et, pour les non-licencié(e)s auquel(le)s ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie, qui doit dater de moins d'un an à la date de la course.**

ATTENTION :

Suite à la circulaire n°13 du 21 avril 2008, il est précisé que le certificat médical doit comporter la mention « non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou « non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition ».

Les licences compétition FFTRI, FSCF, FSGT et UFOLEP sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention « athlétisme ». Les autres licences ne peuvent plus être acceptées.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Il est rappelé que des contrôles seront réalisés durant l'épreuve afin d'assurer le bon déroulement de la course. Il est également rappelé que les coureuses participent à cet événement sous leur propre responsabilité.

Article 4 – Engagement

L'engagement intègre :

- Le dossard et la participation à la compétition
- L'accès à la piste du mythique circuit des 24 Heures du Mans
- Le parking gratuit pour votre véhicule à l'intérieur de l'enceinte
- La remise du t-shirt officiel de l'évènement (au retrait des dossards)
- Les ravitaillements et animations gratuits disposés tout au long du parcours

DATES LIMITES D'INSCRIPTIONS ET MODE DE REGLEMENT
--

Dates limites des inscriptions

1/ par courrier et chèque (Jusqu'au 14 octobre inclus) à l'ordre de
« Les Demoiselles du Bugatti »,
Association Philippides and Co , Service Inscriptpions BP 22- 38331 St-ISMIER

2/ par internet (Jusqu'au 20 Octobre)
Vous pouvez également vous inscrire tout simplement sur le site
www.lesdemoisellesdubugatti.com (paiement sécurisé Crédit mutuel)

3/ sur place, la veille uniquement, le 22 Octobre, dans la limite des places disponibles (14H – 19H, **1€ de majoration pour inscription sur place**)

ATTENTION : PAS D'INSCRIPTION LE JOUR MÊME

ATTENTION : Le nombre d'inscriptions est limité par l'organisation

<u>ATTENTION</u> : Seules les filles inscrites avant le 5 octobre auront leur prénom sur le dossard

Article 5 – Retrait des Dossards

Les dossards seront à retirer le samedi 22 octobre de 14h à 19h ou le dimanche 23 octobre de 10H à 13h30H au Circuit des 24 Heures du Mans, sur présentation :

- d'une pièce d'identité ou d'une copie de celle-ci
- pour les participantes souhaitant être classées(avec puce), d'un certificat médical en règle ou de la copie de la nouvelle licence 2011-2012 à jour . (si vous ne l'avez pas déjà envoyé par la poste au siège de l'association).

Aucun dossard ne vous sera envoyé par la poste.

Article 6 – Hébergement

cf www.lesdemoisellesdubugatti.com, rubrique Pratique / Hébergement

Article 7 – Jury Officiel

Il est composé d'un juge arbitre, dont le pouvoir de décision est sans appel. Il est assisté de juges et de commissaires de course. Ravitaillement liquide offert à l'arrivée. Le chronométrage sera affiché à l'arrivée. Les participantes disposeront d'un temps maximum de 1h30 pour effectuer le parcours.

Article 8 – Chronométrage

Le chronométrage sera assuré par un chronométreur agréé par la FFA utilisant un système de chronométrage électronique. La puce de chronométrage sera récupérée par l'organisation à l'arrivée de la course. Toute puce non-rendue sera facturée 15 € par la société de chronométrage.

Article 9 – Sécurité

La sécurité routière est assurée par les forces de l'ordre compétentes aidées de signaleurs, le service médical par la Croix Blanche Française ou un organisme équivalent. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'une concurrente pour des raisons médicales. Toute concurrente mise hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Article 10 – Responsabilité civile

Conformément à la réglementation, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposé(e)s et de toutes les participantes aux Demoiselles du Bugatti. Un justificatif peut être fourni à toute participante qui en fait la demande. En ce qui concerne la responsabilité civile des participantes, l'intervention de cette assurance pour ces dernières est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont elles pourraient bénéficier par ailleurs. L'organisation recommande à toutes les participantes qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciées à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Article 11 – Droit à l'image

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrente autorise expressément l'association Philippidès & Co à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou règlementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tous les pays ainsi que par les

conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 12 – Circulation sur le parcours

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours à l'exception de l'organisation.

Article 13 – Abandon, annulation

Toute concurrente souhaitant abandonner devra se présenter à un poste de ravitaillement ou un poste de secours afin d'y remettre son dossard ainsi que sa puce à l'organisation.

Conformément aux usages unanimement admis et reconnus, relatifs aux inscriptions à des épreuves sportives, en cas d'annulation d'une épreuve sportive ou dans le cas où la personne inscrite ne participe pas à l'épreuve à laquelle elle s'est inscrite, les paiements seront conservés par les organisateurs et ne pourront donner lieu à aucun remboursement, ni à une quelconque revendication de la part des sportives inscrites à l'encontre des organisateurs. Cette clause est valable quelles que soient les raisons de l'annulation ou de la non-participation.

Article 14 – Récompenses

La remise des prix de l'épreuve « Sportive » aura lieu sur le circuit des 24 Heures du Mans après l'arrivée. Les 3 premières femmes seront appelées à monter sur le podium. Les récompenses ne seront remises qu'aux coureuses présentes à la remise des prix, excepté les coureuses retenues pour contrôle anti-dopage. Aucune récompense ne sera envoyée par la poste.

TOUT(E) CONCURRENT(E) RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT ET EN ACCEPTER TOUTES LES CLAUSES.

